



# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE  
HOUILLES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

DCM 24/102

FINANCES – Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et  
éteintes

République française

Département  
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

Le 17 octobre 2024 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

*(Convocation et affichage effectués le 11 octobre 2024).*

## PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

## REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> COLLET Marina
  - M<sup>me</sup> DUFOUR Florence
  - M<sup>me</sup> LECLERC Céline
  - M<sup>me</sup> GOUAR Saara
  - M. SIMONIN Sébastien
  - M<sup>me</sup> COLLET Jennifer
  - M<sup>me</sup> PRIVAT Christine
  - M<sup>me</sup> MICHEL Fleur
  - M. CADIOU Patrick
  - M. BOIVIN Claude
- par M<sup>me</sup> PRIM Céline  
par M. MIQUEL Pierre  
par M<sup>me</sup> CHAMBERT Julien  
par M. SEKKAI Hadji  
par M. CHAMBON Julien  
par M. GOUT Christophe  
par M. HÉRAUD Christophe  
par M. BERTRAND Romain  
par M. LECLERC Grégory  
par M<sup>me</sup> BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

## ABSENCES :

- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. Hadji SEKKAI** a été désignée pour remplir ces fonctions



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 24/102  
FINANCES

**Objet :**

Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes du Budget Ville

La trésorerie de Houilles relève une dette d'impayés en non-valeurs d'un montant de 7 579.27 € et de créances éteintes d'un montant de 2 650.20 €, soit au total : **10 229.50 €**.

Elle propose, avec l'accord de l'ordonnateur, que ces sommes fassent l'objet d'émission de mandats, afin d'annuler les titres émis entre 2018 et 2023, pour les créances éteintes, et les titres émis entre 2011 à 2021 pour les non-valeurs.

Ces titres sont à annuler au courant de l'année 2024, sur les natures budgétaires suivantes :

- La nature 6541 pour la liste des non-valeurs pour un montant total de 7 579.27 € ;
- La nature 6542 pour la liste des créances éteintes pour un montant total de 2 650.20 €.



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 24/102  
FINANCES

Objet : Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes du Budget Ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1617-5, L. 2541-12-9°, R. 1617-24 et R. 2342-4,

Vu la liste de non-valeur n°7189381033 d'un montant de 7 579.27 € et l'état des créances éteintes n°7138171433 d'un montant de 2 650.20 €, transmises par le Comptable des Finances Publiques,

Considérant que le montant global de ces créances irrécouvrables, titrées entre 2011 et 2023, s'élève à 10 229.50 €,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1<sup>er</sup> : **APPROUVE** la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables détaillées ci-dessous :

OBJET	MONTANT
Liste de non-valeur n°7189381033	7 579.27 €
Liste des créances éteintes n°7138171433 (Surendettement)	2 650.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 229.50 €</b>

Article 2 : **DIT** que les crédits sont prévus au Budget 2024, aux comptes 6541 et 6542.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'admission de ces créances en non-valeur.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 21/10/2024

Publication effectuée le : 21/10/2024

Exécutoire ce jour : 21/10/2024

Le Maire,

Conseiller départemental des Yvelines,

  
Julien CHAMBON